

SAISINE

sur

« LES TEMPS DE VIE DES FEMMES »

Décision du Bureau du 10 mai 2016 - NS161930

--

La situation des femmes a connu un véritable tournant dans les années soixante et soixante-dix, suite à la conquête de leurs droits civils, la maîtrise de leur droits sexuels et reproductifs et leur entrée massive sur le marché du travail. La crise des années quatre-vingts n'a pas freiné cette marche et la mise en place du premier ministère pour les droits des femmes en 1981 a été un marqueur fort d'une volonté politique d'aller vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis quarante ans, on observe qu'en France les couples sont biactifs et que les femmes travaillent tout en éduquant leurs enfants, en tentant de concilier tous les rôles. C'est une situation inédite qui dure car face à cette réalité nouvelle, la société française n'a pas pris toutes les mesures pour permettre l'accompagnement de ces changements, laissant la question de l'articulation des temps au seul domaine privé, individuel et, surtout, aux seules femmes.

Dans son livre *Le temps des femmes*, la sociologue Dominique Méda qualifiait en 2001 cette évolution de « révolution silencieuse », soulignant déjà le retard des pouvoirs publics mais aussi d'autres acteurs majeurs prescripteurs de temps (entreprises, syndicats, collectivités territoriales, etc.) quant aux adaptations nécessaires pour que l'articulation des temps de vie devienne un enjeu collectif d'articulation des temps sociaux pour toutes et tous, à l'image de ce qui a pu être fait dans d'autres pays. À force de ténacité les femmes ont gagné en autonomie, notamment en s'ancrant durablement dans le marché du travail. Pourtant, leur indépendance est menacée (développement des emplois à temps partiels très courts, précarisation etc.) et la période appelle à de nouvelles organisations pour que devienne réelle l'égalité, tant dans le domaine professionnel que salarial et dans le partage des responsabilités familiales et des tâches domestiques.

Des économistes qualifient la situation de « *statu quo inégalitaire* » pour les femmes et de « *tolérance sociale* » le fait que nous ne parvenons pas à une société égalitaire, les filles étant toujours rappelées à leur rôle de mère dès leur plus jeune âge, les stéréotypes sexistes et les rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes étant difficiles à déconstruire, comme le récent débat autour des ABCD de l'égalité à l'école l'a démontré.

Quarante ans après cette révolution silencieuse, où en sont les femmes ? Comment se sont-elles adaptées à la situation pour pouvoir assumer tous les rôles ? Qu'ont-elles sacrifié ? Sont-elles assignées à la double journée ? Comment dépasser et transformer des situations qui les condamnent trop souvent, au sein du couple, à faire peser uniquement sur elles le choix d'un retrait total ou partiel de leur activité professionnelle ? Comment s'adaptent-elles aux changements d'organisation des temps de travail (temps partiels, flexibilité, surtravail des cadres ; culture du présentéisme) et aux évolutions constatées dans les différents secteurs d'activités, notamment celles liées à la révolution numérique ? Quelles conséquences sur le déroulé de leur carrière, leur place sur le marché du travail et le maintien ou l'entrée de certaines d'entre elles dans la précarité ? Assiste-t-on à de nouvelles inégalités, c'est-à-dire à leur recomposition ?

La question de la découpe et du partage des temps des femmes et des hommes est centrale dans la problématique de la construction de l'égalité. Les femmes procèdent davantage à des arbitrages douloureux pour articuler les différents temps de vie. Avec seulement 15 % de couples égalitaires, des hommes qui réduisent 20 fois moins que les femmes leur activité à la naissance d'un enfant, des modes de garde insuffisants, les parcours de vie des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes. Avec quels impacts sur la société, le développement personnel de chacun.e ? Sur leur santé ? Le moment de leur maternité ? Leur capacité d'investissement dans les postes à première responsabilité ?

Marqueurs de notre temps, à la bi-activité des couples il faut ajouter les recompositions familiales et l'explosion du nombre de familles monoparentales qui correspondent, dans 84 % des cas, à une femme élevant seule ses enfants. Enfin, une fois les enfants devenus grands, la prise en charge par les femmes des parents dépendants, avec l'allongement de la durée de vie et l'insuffisance des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics est un temps nouveau qui se cumule aux autres.

Entre journées épuisantes et manque de sommeil, les femmes sont prises dans une spirale infernale pouvant les conduire jusqu'au déni de leurs besoins physiologiques. Demeurer dans cette logique d'ultra-performance, c'est éviter à la société de se transformer alors qu'il est établi que les enfants ont besoin de leurs deux parents et que l'équilibre des temps profite à tous, c'est aussi conforter les hommes à ne pas s'engager dans une paternité active et au partage réel des tâches domestiques et, enfin, mettre la santé des femmes en danger. Cette problématique questionne donc plus généralement l'organisation de la société et les organisations du travail.

La question du temps portant une dimension politique incontournable pour la mise en œuvre d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité propose de faire une étude sur *les temps de vie des femmes* qui, s'ils ne sont pas mieux pris en compte par l'ensemble des acteurs, empêchent toute transformation profonde de la société vers une égalité réelle.

La DDFE propose dans un premier temps de mettre en lumière l'ensemble de ces réalités et de comprendre, notamment à travers les *Enquêtes Emploi du temps*, comment le temps et sa découpe (travail, famille, loisirs, engagement, temps pour soi etc.) peut être un facteur d'inégalités entre les femmes et les hommes. Elle s'interrogera sur les évolutions (notamment entre générations) et les déterminants des temps et des rôles sociaux ; sur la valeur du temps non marchand des femmes et son lien avec le temps rémunéré ; sur les pratiques, dans tous les lieux de travail, pour permettre l'articulation des temps de vie des salarié.e.s, des parcours professionnels ; sur les difficultés auxquelles certaines structures, notamment les petites entreprises, peuvent être confrontées pour mettre en œuvre cette articulation ; sur l'évolution du temps parental, des tâches domestiques et de leur distribution entre femmes et hommes en tenant compte de l'accroissement du nombre de familles monoparentales ; sur les impacts de l'accumulation des temps sur la santé des femmes. Elle s'intéressera, aux fins de comparaisons, à la pratique de pays voisins, notamment d'Europe du Nord.

Dans un second temps, la délégation proposera des pistes pour voir comment impliquer davantage les différent.e.s acteurs et actrices ayant partie prenante avec l'articulation des temps de vie ; comment aider à la transformation des organisations, tant dans le travail que dans la vie familiale ; comment changer le regard et les mentalités pour faire de cette articulation un investissement pour toutes et tous et non un simple coût et permettre qu'elle devienne un levier pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Bureau a confié la préparation de cette étude à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le terme des travaux étant fixé pour le premier trimestre 2017.